



## Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune – novembre 2014

Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune vous fait part de son actualité, largement marquée par une rentrée active autour de l'entretien des milieux aquatiques et de la mise en place d'une gestion intégrée et concertée autour du Contrat de Rivière sur le Bassin Versant.

Pour plus d'informations sur la démarche elle-même, nous vous invitons à consulter notre site internet : [www.syndicat-huveaune.fr](http://www.syndicat-huveaune.fr)

### Les chantiers se poursuivent pour toujours mieux prévenir

Cette rentrée 2014 est marquée par la mise en place de divers chantiers effectués dans le cadre des missions du SIBVH. Un budget de 420 000 euros est affecté cette année aux travaux sur le linéaire de l'Huveaune, de Saint Zacharie à Marseille, afin d'assurer :

- la prévention de la formation d'embâcles
- l'entretien de la végétation de la Rivière (la ripisylve)
- la réhabilitation des berges
- de manière plus générale la réduction des conséquences liées aux risques d'inondation provoqués par les débordements de l'Huveaune.

### L'équipe du SIBVH s'agrandit

Le 1<sup>er</sup> septembre 2014, nous avons eu le plaisir d'accueillir Antoine Debes au sein de l'équipe du SIBVH. Il a notamment été recruté pour épauler Georges Choley, technicien Rivière du syndicat depuis 2007.

Antoine nous parle de son métier : « *Mon recrutement a été motivé par la mise en œuvre d'une gestion concertée sur le bassin versant et la nécessité de développer cette « présence de terrain » sur l'Huveaune et ses affluents.* »

« Mes missions consistent en la définition, la mise en œuvre et le suivi technique et financier d'un programme de travaux, visant à l'entretien des cours d'eau du bassin versant (chantiers de plantation, confortement et aménagement de berges, protection des ouvrages...). Concrètement, je suis amené à me déplacer quotidiennement sur le terrain pour suivre les travaux et pour relever les éventuelles anomalies se trouvant aussi bien dans le cours d'eau que sur ses berges et à prendre les mesures nécessaires pour y remédier.



Antoine Debes – nouveau technicien Rivière du SIBVH

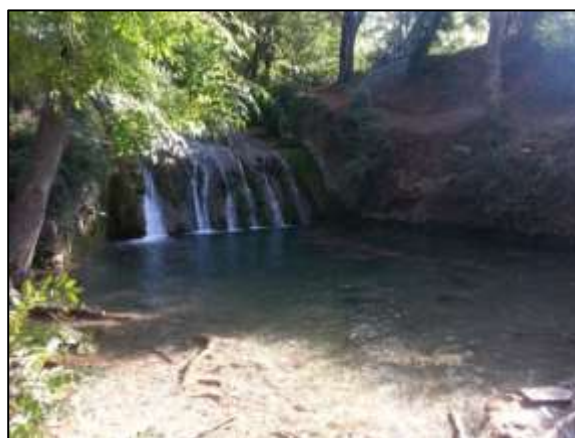
Je fais aussi le lien entre les attentes du SIBVH et les différents services municipaux des communes membres du syndicat. Ma mission est de leur apporter des conseils techniques à appliquer pour un bon entretien du cours d'eau sur leur commune. Mon rôle de gestionnaire d'espaces naturels, vise également à la restauration du bon état écologique des cours d'eau, de leur ripisylve et de la biodiversité qui y est associée. »

## Entretien des cours d'eau du bassin versant : vers une gestion globale

En septembre 2014, le SIBVH a engagé la **réalisation d'un état des lieux des cours d'eau** du bassin versant de l'Huveaune, avec l'appui du bureau d'études GREEN. Cette étude a pour objectif :

- 1 d'apporter les éléments techniques nécessaires pour renouveler la Déclaration d'Intérêt Général\* sur les deux cours d'eau gérés à ce jour par le SIBVH : l'Huveaune et une partie du Fenouilloux.
- 2 d'améliorer la connaissance des nombreux affluents de l'Huveaune et de définir ainsi les bases techniques pour amorcer une gestion globale des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant.
- 3 de poser les bases d'un futur schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques du bassin versant. Un tel document intègre les propositions d'aménagement, de gestion et de restauration des habitats aquatiques. Il sera rédigé en 2015 dans le cadre du Contrat de Rivière.

*\*La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est une procédure qui permet à un maître d'ouvrage (ici le SIBVH) d'entreprendre l'étude et la réalisation de travaux présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, en se substituant aux riverains. La DIG permet ainsi de prévenir le risque inondation par un entretien homogène sur l'ensemble du cours d'eau.*



L'Huveaune à St Zacharie - Source : SIBVH

Pour plus d'information, il est possible de télécharger la fiche « vers une gestion globale des cours d'eau » à partir du lien suivant : <http://www.syndicat-huveaune.fr/fiche-dig/>

## Contrat de Rivière : vers le projet définitif

Le 25 juin 2014, le second Comité de Rivière du bassin versant de l'Huveaune s'est tenu à Roquevaire. Il a réuni plus de 80 personnes autour de la construction du **Projet Définitif**.

Dès septembre 2014, le SIBVH, en tant que structure porteuse du Contrat de Rivière, a lancé son élaboration.

Le projet définitif est notamment constitué d'un plan d'actions pour répondre aux enjeux du Contrat :

- A - Qualité des eaux
- B - Qualité des milieux naturels aquatiques
- C - Etat des ressources en eau
- D - Gestion quantitative du ruissellement et des inondations
- E - Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant



*Comité de Rivière du 24 juin 2014 à Roquevaire  
Source : C. Ollivier*

Pour assurer la co-construction de projet définitif et rédiger les fiches du plan d'actions, le syndicat, avec l'appui du bureau d'études Safege et de l'agence Génopé, organisera entre novembre 2014 et juin 2015 :

- 1 – des entretiens individuels
- 2 – des commissions pour favoriser la rencontre entre acteurs et co-construire les actions. Cinq commissions sont mobilisées dans un premier temps : ressource en eau, eau et aménagement, agriculture, entreprises et industries, information / sensibilisation / Education / Formation.
- 3 – des appels à projets seront lancés pour compléter ce dispositif et enrichir le programme d'actions du Contrat de Rivière.

Le Contrat de Rivière devrait **être finalisé et signé au second semestre 2015**. Il sera immédiatement opérationnel et conforme aux évolutions institutionnelles à venir et aux attentes des différents partenaires de sa construction.

Dès à présent notre territoire est en mouvement et **certaines actions sont engagées avant même la signature du Contrat de Rivière**. Une partie de ces actions sont présentées dans les autres rubriques de cette newsletter.

Les documents produits dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Rivière sont téléchargeables à partir du lien suivant : [http://www.syndicat-huveaune.fr/cdr\\_documents-produits/](http://www.syndicat-huveaune.fr/cdr_documents-produits/)

## Vers une Stratégie d'Information Sensibilisation, Education, Formation sur le bassin versant de l'Huveaune

Lancée en parallèle du Projet Définitif de Contrat de Rivière, cette stratégie vise à appuyer l'émergence d'une gestion concertée, locale et durable de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huveaune.

La stratégie correspond au **pilier sociétal du Contrat de Rivière**. Pour répondre aux enjeux du Contrat, les réponses techniques sont essentielles, mais elles ne seront pas suffisantes. Pour reconquérir la qualité des eaux et des milieux, préserver les ressources ou agir efficacement contre les inondations, il sera nécessaire de mobiliser, d'expliquer et de convaincre pour « passer aux actes ».

Cette stratégie se veut globale et diversifiée en répondant à la **totalité des enjeux du Contrat de Rivière** et en mobilisant de manière réfléchie et structurée **l'ensemble des publics**, à tous les âges de la vie.

Elle nous aidera à identifier les actions à engager pour apporter des réponses à court et long terme aux enjeux du Contrat de Rivière : depuis la mise en place de campagnes d'information à la formation des professionnels pour faire évoluer les pratiques. La reconquête des milieux passe également par une éducation des plus jeunes qui seront garants des choix à venir.

A plus long terme, nos ressources locales ne seront jamais aussi bien préservées qu'après une réelle réappropriation des richesses que nous offrent nos territoires !



*Marie, l'une des 5 fées de l'Huveaune  
Source : rives et culture*

La première étape de la construction de la stratégie repose sur la réalisation d'un **diagnostic** permettant d'identifier les actions existantes et les besoins pour répondre aux enjeux. Les acteurs du territoire seront largement associés à ce diagnostic. Une enquête en ligne, des réunions collectives et des entretiens individuels faciliteront la participation d'un plus grand nombre.

La seconde étape sera centrée sur la **rédaction du plan d'actions**. A l'instar des autres questions clefs du Contrat, une commission ISEF : Information, Sensibilisation, Education et Formation, viendra nourrir la co-construction des fiches actions.

Le SIBVH sera appuyé dans cette mission par le groupement Agence Génopé-Maison Régionale de l'Eau.

Conception : SIBVH - Génopé

contact@syndicat-huveaune.fr - 04 42 62 80 90

932 avenue de la Fleuride, ZI les Paluds

13400 Aubagne

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur le Contrat de Rivière ou contribuer à cette démarche, n'hésitez pas à contacter Roxane Roy (en remplacement d'Estelle FLEURY pendant son congé), en charge de l'élaboration du projet définitif : [r.roy@syndicat-huveaune.fr](mailto:r.roy@syndicat-huveaune.fr) – 04 42 62 80 90